

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 4 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Pernet et Pesson, Mmes Chiron, Puravet, Kahane

Excusés : Mme Klisz

Absent : Mr Desfarges

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 9

**Date de convocation :** 27/01/2022

**Date d'affichage :** 27/01/2022

M. Deschamps excuse Mme Klisz pour son absence justifiée et M. Pernet pour son retard. Il ouvre la séance avec le premier point à l'ordre du jour :

**- Covid-19 : remboursement partiel d'une location du gîte**

M. Deschamps explique que le gîte avait été loué dans sa totalité pour la période du 31/12/2021 au 02/01/2022. Il rappelle que le tarif « gîte complet » est en effet plus intéressant à partir de 13 personnes.

Cependant, quelques jours avant l'arrivée des locataires, cinq membres du groupe ont été touchés par le Covid-19, les obligeant ainsi à renoncer à leur séjour au gîte. L'organisateur a tenté de négocier une annulation totale de sa location mais aucune restriction nationale n'obligeait la commune à lui accorder.

C'est pourquoi M. Deschamps propose de rembourser uniquement la part concernant les personnes isolées, soit 49,12 €.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'octroyer ce remboursement.

**- Demande de remboursement de l'indemnité d'assurance encaissée par la gérante de l'épicerie**

M. Deschamps rappelle que le sinistre électrique du 23 novembre dernier, faisant perdre à Mme Josien, gérante de l'épicerie, une partie de ses denrées, et pour lequel la commune était responsable, avait été classé sans suite par Groupama.

Ne pouvant laisser le commerce face à une telle difficulté, le Conseil Municipal avait donc été réuni de manière urgente, le 30 novembre dernier, pour pouvoir accorder une avance à Mme Josien calculée selon le prix d'achat de ses produits et majorée de 30 % pour les pertes d'exploitation.

Groupama est finalement revenu, quelques temps plus tard, sur sa position en admettant que la commune disposait de garanties vis-à-vis d'occupants de bâtiments mis en location, et ce, sans franchise.

Deux experts se sont alors rendus sur place. Le dernier, celui de la compagnie Gan Assurance, est

intervenu le 21 janvier et a demandé à Groupama d'indemniser la commerçante à hauteur de ce qui avait été évalué la première fois.

Cette indemnité faisant ainsi doublon avec l'aide versée par la commune, il est alors proposé d'en demander le remboursement.

M. Claisse en profite pour faire remarquer que, contrairement aux ambiguïtés qui circulent sur Facebook et dans la presse locale, la mairie a entrepris des actions très rapides, que ce soit pour faire intervenir un électricien que pour indemniser la gérante, et indique que la faible trésorerie de la gérante rend la situation de ce commerce très fragile.

Mme Kahane confirme que cet incident n'est pas l'unique raison qui a mis le commerce en difficulté.

Mme Chiron admet que la réactivité de la commune a été exemplaire et qu'il aurait été difficile de faire plus.

M. Claisse insiste toutefois sur les grandes qualités de la commerçante et soutient particulièrement son activité qui mérite de fonctionner.

M. Deschamps explique que, pour anticiper au mieux ce genre d'incidents, il a été décidé d'étendre le contrôle annuel des installations électriques aux deux commerces et à l'école. M. Claisse précise d'ailleurs que le diagnostic relatif à l'épicerie a révélé que toutes les installations étaient conformes et que la simple pose de différentiels permettrait de sécuriser chaque appareil en cas de nouvelle coupure.

Vote : le Conseil Municipal demande, à l'unanimité, le remboursement de l'indemnité d'assurance

#### **- Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)**

La Communauté de Communes St Pourçain, Sioule, Limagne a sollicité les services du Département pour inscrire son réseau d'itinéraires de randonnée au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). Cette inscription a pour objectif de récolter des fonds du Département pour ensuite entretenir, signaler et baliser le réseau existant et éditer des guides.

Dans ce cadre, M. Deschamps a reçu, en novembre dernier, un agent du Département pour actualiser la liste des chemins inscrits au PDIPR. Il présente la carte à l'assemblée : certaines voies privées ont été écartées, d'autres, tout à fait praticables, ont été rajoutées, etc...

Mme Kahane s'interroge sur l'absence de certains chemins. M. Deschamps explique que si des voies manquent c'est certainement qu'elles ne répondaient pas aux critères (pas carrossables, pas entretenues,...) ou sont tout simplement hors commune.

Il insiste sur le fait que ces itinéraires sont très prisés par les groupes de randonnée et que leur passage sur le territoire est bénéfique pour les commerces et/ou les hébergements de la commune.

Vote : l'ensemble des membres du conseil accepte à l'unanimité les propositions faites par le Conseil Départemental

#### **- Convention au groupement de commandes pour « l'achat d'énergie »**

M. Deschamps rappelle que le SDE03 propose actuellement quatre conventions de groupement de commandes allant de l'achat d'électricité suivant les puissances des sites à celui de gaz afin de faciliter les mises en concurrence et le suivi des consommations de ses adhérents.

La commune de Lalizolle a souscrit à deux types de groupements de commande : l'achat d'électricité pour les bâtiments communaux et l'achat d'électricité pour l'éclairage public. Ce service oblige le SDE à passer chaque année un nouvel appel d'offres impliquant, bien souvent, un changement de fournisseur mais qui permet à ses adhérents de réaliser des économies.

Aussi, par souci de simplification, le SDE propose à chaque Conseil Municipal d'adopter une convention unique regroupant toutes les énergies. Un exemplaire a été remis, au préalable, aux membres de l'assemblée.

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette nouvelle convention et autorise le Maire à la signer.

### **- Mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget**

M. Deschamps rappelle que le budget est, chaque année, présenté au Conseil Municipal début avril.

En principe, les dépenses d'investissements, hors celles programmées sur l'exercice précédent et reportées sur le suivant, ne peuvent être effectuées avant ce fameux vote du budget.

Or, il se trouve que, bien souvent, des dépenses urgentes telles que le remplacement d'un chauffe-eau ou d'une chaudière ne peuvent attendre cette échéance. Une dérogation peut alors être accordée au Maire, en tant qu'ordonnateur, pour régler, dans la limite de 25 % des crédits ouverts lors de l'année précédente, des factures d'investissement, ce qui représenterait, pour début 2022, une enveloppe de 98 503,33 €.

L'exemple le plus concret pour cette année serait l'acquisition de matériel informatique pour l'école accordée par le Conseil Municipal dans sa séance du 30 juillet dernier : le fournisseur a souhaité installer le matériel en janvier afin de conserver les prix proposés dans son devis. Grâce à l'accord du Conseil Municipal, il serait alors possible de régler sa facture avant le vote du budget primitif.

Vote : l'ensemble des membres présents accepte, à l'unanimité, cette proposition.

### **- Programme des investissements 2022 : demandes de subventions**

M. Deschamps fait part du chiffrage des différents projets déjà évoqués en conseil (*cf. séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021*) et présente les diverses subventions auxquels ils pourraient prétendre :

> *ravalement de la façade du restaurant et réfection du gîte*

Mme Puravet fait régulièrement remonter des remarques de la part des clients du gîte, et notamment sur la décoration de la salle de séjour et la vétusté des cabines de douche. M. Deschamps confirme que ce bâtiment, qui date des années 2000, n'a jamais vraiment fait l'objet de retouches, mise à part le remplacement des meubles de cuisine en 2017. Le remplacement de la VMC a également été suggéré par un électricien.

Mme Puravet rassure l'assemblée en précisant que le gîte a quand même très bien fonctionné cette année, malgré la crise sanitaire. M. Deschamps confirme que le chiffre 2021 n'est pas très loin du chiffre record de 2018.

Cependant, pour pouvoir être présenté au Conseil Départemental et au Conseil Régional, ce projet doit être couplé à d'autres travaux pour pouvoir bénéficier des plafonds de subvention.

Ainsi, le ravalement de la façade du restaurant, suggéré en octobre dernier, pourrait convenir. Mmes Chiron et Kahane s'interrogent sur la réelle nécessité de ce dernier projet. Mrs Claisse et Deschamps expliquent que la façade est vraiment très défraîchie et que sa réfection va de paire avec le projet d'aménagement des abords de l'église.

M. Deschamps présente alors le plan de financement de ces travaux :

- peintures de la salle commune du gîte : 3 290 € HT
- remplacement des douches du gîte : 3 312 € HT

- remplacement de la VMC du gîte : 717 € HT
- ravalement de la façade du restaurant : 3 150 € HT

soit un coût total de 10 468,58 € HT.

Mme Kahane demande si les dépenses réalisées au gîte pourront être répercutées sur les prochains tarifs de location. M. Deschamps pense en effet qu'il serait judicieux d'y réfléchir lors du vote du budget.

Mme Chiron souhaiterait savoir, quant à elle, quel type de douches sera installé. M. Claisse répond que les possibilités ne sont pas nombreuses et que seul un remplacement par des cabines neuves est envisageable.

M. Deschamps indique que des subventions à hauteur de 80 % peuvent être sollicitées ce qui représenterait un reste à charge global pour la commune de 2 328 € HT.

Pour sa part, Mme Chiron est surprise qu'autant de frais soient chaque année engagés pour les commerces. M. Deschamps explique, après un rapide calcul, que le ravalement ne coûtera à la commune que 600 € après subvention et insiste sur le fait que les commerces contribuent à la vie du village : cela fait par exemple presque 10 ans que le restaurant n'avait pas connu une telle affluence. Mme Chiron, qui ne remet pas en cause les compétences des gérants, regrette toutefois que les dépenses pour les commerces soient aussi fréquentes. M. Claisse ajoute que ce bâtiment a la même façade depuis plusieurs dizaines d'années et que son ravalement amènera un peu de plus value aux maisons du quartier.

Mme Kahane demande si la restauration des WC publiques est prévue dans le programme de ce chantier. M. Deschamps indique que ce genre d'investissement n'est pas subventionnable. M. Chades insiste cependant sur le fait que plusieurs personnes s'étaient plaintes de leur état durant la brocante. M. Claisse réexplique que les WC avaient été nettoyés avant la manifestation et que la commune n'était ensuite plus responsable de l'état dans lequel ils ont été rendus par les usagers pendant la journée. Mme Kahane et M. Claisse sont toutefois d'accord pour dire qu'une réfection des peintures pourrait, au minimum, être réalisée par l'employé communal.

Vote : après délibération, le Conseil approuve ce projet et ce plan de financement à l'unanimité.

> *travaux de voirie*

M. Deschamps rappelle que la commune dispose de 25 kms de chemins, dont 10 en terre et 15 en goudron, et explique que les spécialistes préconisent de les réhabiliter tous les 15 ans. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre un programme à raison d'un km par an en moyenne.

Ainsi, depuis 2014, la municipalité a établi chaque année un programme, d'abord de rattrapage et ensuite permettant de rétablir au fur et à mesure l'ensemble de la voirie. Chalouze étant désormais terminé, le Bourg devant attendre la fin des travaux d'assainissement, il ne reste plus, pour 2022, qu'à intervenir sur ce qui reste à faire à Boënat :

- Chemin d'Houzinat sur 850 ml
- Chemin de Grandchamps sur 350 ml
- Chemin du Gros Boënat sur 240 ml

Mme Puravet indique avoir eu écho des plaintes des riverains du Chemin des Planches suite aux différentes inondations vécues pendant l'hiver. M. Deschamps comprend que cela peut leur paraître long mais il rappelle qu'il a fallu attendre que le propriétaire de la parcelle contigüe à la route donne son autorisation pour faire arracher sa haie pour qu'ensuite l'entreprise Faure attende un temps plus sec pour pouvoir intervenir.

Il présente alors le plan de financement correspondant :

- coût total : 37 938,50 € HT

- dispositif de soutien du Conseil Départemental : 11 381,55 € HT
- fonds de concours de la Communauté de Communes : 6 000 € HT
- autofinancement : 20 556,95 € HT

Vote : l'assemblée approuve à l'unanimité ce programme et ce plan de financement

M. Claisse souhaiterait revenir sur l'entretien fréquent du Chemin des Combacholles qui est, à son goût, trop souvent abîmé par les usagers. Il serait temps, selon lui, de ne plus boucher les trous. M. Deschamps explique avoir un avis complètement différent car il s'agit de la seule résidence principale de la commune à être desservie par un chemin en terre qui, en plus, ne dispose pas de fossés. M. Conduché suggère de leur proposer d'acquérir ce chemin afin que la commune n'en ait plus la responsabilité.

*> réfection et mise en valeur des abords de l'église*

La réhabilitation de l'église étant maintenant presque terminée, ses abords doivent désormais subir le même sort afin que cet ensemble, situé en plein cœur du bourg, devienne un lieu attractif et accueillant pour tous ceux qui le fréquentent.

M. Deschamps explique alors avoir sollicité l'entreprise Treyve connue pour ces différentes réalisations dans la région (parvis de l'église de Nades, parking du cimetière de Servant, parvis de la mairie de St Eloy-les-Mines, réfection de la pelouse du Clermont-Foot,...).

Il présente alors l'avant-projet proposant un mélange harmonieux de matériaux naturels et de végétaux variés, et précise que celui-ci pourra être adapté au fur et à mesure, notamment en fonction de l'attribution des différentes subventions sollicitées.

Il explique également que le fait de ne pas dépasser l'enveloppe globale de 100 000 € de dépenses permet de ne pas avoir à suivre les règles et procédures des marchés publics.

Le plan de financement serait alors le suivant :

- coût total : 109 922,25 € HT
- DETR : 49 465,01 € HT
- Conseil Départemental : 32 976,68 € HT
- Conseil Régional : 5 496,11 € HT
- autofinancement : 21 984,45 € HT

M. Claisse indique être d'accord sur la forme de ce projet (objectifs et financement) mais que sur le fond, il manque un certain nombre de précisions techniques. M. Conduché reformule les propos de M. Deschamps qui indiquaient que tous les détails seront étudiés et remaniés dans un second temps. M. Deschamps ajoute en effet que l'entreprise a mis à disposition un catalogue de végétaux et de revêtements à sélectionner et que la création d'une commission va justement permettre d'affiner le projet. M. Pesson adhère justement à l'idée de créer cette commission pour mieux réfléchir au contenu du projet et aux choix des matériaux.

M. Deschamps rappelle, qu'à ce stade, aucun devis n'est encore signé et que, par conséquent, rien n'est encore définitivement arrêté.

Mme Chiron avoue tout de même être impressionnée par l'importance de toutes les sommes annoncées depuis le début de la présentation des investissements 2022. M. Deschamps la rassure en lui démontrant qu'ils seront à peu près du même niveau que d'habitude, soit 74 000 €, hors subventions, d'investissements pour la commune.

Vote : la majorité du Conseil Municipal est d'accord pour lancer ce projet et valide le plan de financement correspondant (8 pour et 1 contre).

## **- Création de commissions municipales temporaires**

### *> travaux d'assainissement*

M. Deschamps explique qu'il manque encore quelques rapports de l'étude diagnostique mais que, dès que ceux-ci seront prêts, les résultats dévoileront les préconisations à suivre. Il rappelle que la nécessité de ces travaux a déjà été signalée en 2009 et qu'avec les problèmes de pollution récemment rencontrés dans le bourg, il est désormais obligatoire pour la commune de les faire réaliser.

La constitution d'une commission va ainsi permettre à certains conseillers de suivre les opérations, émettre des avis et faire des propositions au Conseil Municipal. M. Pesson pense que les habitants du bourg doivent prioritairement rejoindre cette commission.

Sont alors candidats : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps, Mmes Chiron et Klisz

Vote : l'ensemble des conseillers accepte la composition de cette commission

### *> réfection des abords de l'église*

L'ensemble des conseillers présents souhaitent faire partie de cette commission.

Vote : le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité

## **- Questions diverses**

### *> décorations de Noël*

Mme Kahane fait part de la déception de certains habitants de Chalouze quant à l'absence de décorations de Noël dans ce hameau. M. Chades est surpris de cette remarque car il semble difficile de prévoir quoique ce soit le long d'une telle route.

### *> plan d'adressage*

Après également plusieurs sollicitations, Mme Kahane souhaiterait savoir si les modifications apportées au plan d'adressage ont officiellement été prises en compte dans la base nationale. M. Deschamps pense que la mise à jour n'est pas encore effective et en profite pour ajouter que les plaques et panneaux de rue ne seront pas livrés avant le mois de mars.

### *> budget 2022 de l'association Viva Sioule*

Mme Chiron annonce pour information, que le budget prévisionnel 2022 de Viva Sioule, présenté lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration, fait paraître un déficit d'environ 17 000 € et que des mesures de réduction des dépenses ne semblent pas envisageables.

M. Deschamps n'est pas surpris car, après avoir discuté avec une animatrice, il semblerait que peu de personnes réponde présentes à leurs différentes activités compte-tenu de la crise sanitaire. Mme Kahane confirme, de son côté, que seule une minorité de parents a fait l'effort de participer aux animations proposées, gratuitement ou à moindre coût, sur place, à Lalizolle, et qu'il en va malheureusement de même avec les habitants pour s'investir au sein du Comité des Fêtes.

Selon Mme Chiron, si la participation est aussi faible, il est possible que les projets et activités proposés par Viva Sioule soient trop éloignés des attentes des habitants de Lalizolle.

De son côté, M. Deschamps pense qu'il ne s'agit pas d'un problème propre à Viva Sioule mais d'un problème général lié au manque d'implication des gens, quelque soit les efforts mis en œuvre pour les mobiliser

*> présence de boue sur les voies publiques*

M. Claisse fait part de la réception d'un mail en mairie dénonçant la présence fréquente de boue sur les chemins. Il ajoute, qu'après recherches, il s'avère en effet que les responsables de ces dépôts sont légalement tenus de remettre la voie en état.

*> dysfonctionnements à l'école*

Après avoir dû récemment assurer une surveillance à l'école, M. Claisse a relevé plusieurs anomalies :

- la cage de foot est devenue complètement obsolète et tombe sans arrêt sur les enfants. Il est prévu de la remplacer par une neuve

- certains enfants ne sont pas suffisamment couverts et se plaignent, en récréation, d'avoir froid. Ne serait-il alors pas envisageable de laisser ces enfants rentrer dans une pièce chauffée durant les temps de pause où il gèle ? Mme Kahane pense que les enfants ont besoin de ces récréations pour se défouler dehors et qu'il est de la responsabilité des parents de les habiller en conséquence. Mme Puravet ajoute quant à elle qu'il est impossible de tous les faire rentrer et, qu'en plus, cela nécessiterait la présence d'un deuxième surveillant. M. Claisse considère pourtant cela comme de la non assistance à personne en danger. La plupart des conseillers est pourtant d'accord sur le fait que la municipalité n'a guère de marge de manœuvre. Ces problèmes seront soulevés par M. Deschamps lors du prochain Conseil d'Ecole prévu le 7 février.

*> participation aux travaux du nouveau Centre de Secours d'Ebreuil*

M. Pesson souhaiterait avoir des nouvelles sur la réception des travaux du Centre de Secours d'Ebreuil abordée lors de la réunion du 16 avril 2021. M. Deschamps indique que, selon le Maire d'Ebreuil, le projet reste bloqué, pour l'instant.

*> repas des aînés*

M. Deschamps rappelle, pour les conseillers absents à la dernière réunion, que le repas des 60 ans et plus devrait se tenir le 3 avril prochain, en accord avec le restaurateur et le musicien.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.